

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALD - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Société L.G.A – Demande de création d'une chambre funéraire 222, rue d'Auxonne - Avis du Conseil Municipal**

Madame DURNERIN, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La société L.G.A, 86 avenue Félix Faure à Paris, souhaite procéder à la création d'une chambre funéraire 222, rue d'Auxonne à Dijon.

En application de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2005, la demande de création a fait l'objet d'une enquête de « commodo et incommodo » d'une durée de quinze jours, du 16 au 27 janvier 2006.

Conformément à l'article R.2223-74 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette sollicitation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable à la demande présentée par la société L.G.A, afin d'obtenir l'autorisation de créer une chambre funéraire 222, rue d'Auxonne à Dijon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT